



TRIMESTRIEL - N°72

L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02 VIE SOCIALE

- Vie régionale
- Les oubliés de l'indemnité inflation

03 SANTÉ

- La téléconsultation
en cancérologie

04/05 INFORMATION PRATIQUE

- Organisation des secours médicaux
en France

06 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Linky
- L'âge ne rend pas forcément vieux

07 VIE PRATIQUE

- Les giboulées

08 MILITANTS DISPARUS

- Hommage à Gérard Lescure
- Hommage aux militants disparus

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

► PIERRE FILLAUD

► ANDRÉ DESLOGES

► JEAN-PIERRE BORIE

► JACQUES PITIOT

► JEAN-CLAUDE BRETON

► JEAN-LUC BURGAIN

► NICOLE VO THAN THO

► ISABELLE RAMICOURT

Raviver le désir chez les seniors !

Voilà un titre qui en interpellera plus d'un ! Serions-nous pris, à l'approche de l'été, d'une soudaine fièvre de désir, d'une volonté de vouloir faire l'apologie des performances d'une nouvelle pilule miracle... ?

Rassurez-vous, tel n'est pas notre envie ! Celle-ci est plus ambitieuse ! Nous souhaitons juste ranimer votre désir, cette flamme qui inspirait nos actions et nos comportements que nous avons, sans le savoir, laissé sommeiller sous plusieurs étapes de notre vie.

Il suffit, pour la plupart des retraités, qu'ils évoquent leur activité professionnelle pour que leur mémoire reprenne de la vigueur, pour qu'ils se souviennent, qu'en un temps pas si lointain, c'est leur engagement qui a imposé la création de l'ensemble de notre système social.

Contrairement à ceux qui croient (et certains médias s'y emploient), que tout : santé, retraite, conventions collectives, mutuelles..., sont des cadeaux, nous savons que rien n'est arrivé naturellement. Rien n'a été donné spontanément par les puissants et/ou les pouvoirs en place. Nos aînés ont, à l'époque, dû forcer le destin, rejeter un « ordre social » archaïque pourtant bien établi. Ils ont su se rassembler autour de valeurs communes, agir en ayant conscience qu'ensemble tout est possible !

Oui, les retraités doivent raviver leur désir, leur envie :

- > de nouvelles conquêtes, de ne pas laisser détruire ce qui existe !
- > d'être respecté, de vivre dignement !
- > de ne pas se résigner, de se battre pour préserver et améliorer nos conditions de vie !

Même si les pouvoirs qui se succèdent font tout pour éradiquer notre envie, notre désir de syndicalisme, les combattants que nous sommes n'ont pas perdu leur volonté de lutter pour :

- augmenter immédiatement toutes les pensions à hauteur de 5 % et revaloriser à l'équivalent les montants des seuils de la CSG,
- indexer les pensions sur la moyenne d'évolution des salaires,
- qu'aucune pension à taux plein ne soit en dessous du SMIC,
- donner les moyens humains et financiers pour faire face à la dépendance en EHPAD et à domicile.

**Rien ne doit nous empêcher, aujourd'hui, retraités
comme actifs, de concrétiser notre volonté, notre désir
de reconquérir de nouveaux droits !**

**Pour nos luttes actuelles et futures, ensemble ravivons cette flamme, ne
laissons pas dormir le désir qui est en nous. Soyons conscients de sa force !
Regardons ce qui a été conquis, ce qu'il nous a fait gagner !**

VIVE LE DÉSIR, VIVE LE COMBAT SYNDICAL !

Gérard Albessart

RÉGION ATLANTIQUE, UNE COMMISSION RÉGIONALE AVEC DES RETRAITÉS DÉTERMINÉS !

Cela faisait deux ans que les camarades de la Commission régionale attendaient le moment de pouvoir se réunir en toute liberté, de reprendre part à la vie syndicale. C'est donc avec une grande satisfaction qu'ils se sont retrouvés le 17 mai à Bordeaux. En présence de Muriel Lissardy, Secrétaire régionale, de Manu Barandas, Responsable régional et de Gérard Albessart, Responsable national, les camarades ont échangé sur la situation des retraités.

Après avoir rendu un hommage aux camarades disparus, Muriel Lissardy a dressé un tableau de la situation à La Poste et à Orange. Elle a mis l'accent sur le développement du syndicat, rappelant le rôle que pouvaient jouer les Retraités et rappelé l'importance des élections de fin d'année, relatives aux CAP et CCP.

Gérard Albessart est intervenu sur les conditions de vie de nombreux retraités face à l'inflation et à la flambée des prix, indiquant que FO refusait qu'ils soient les sacrifiés de la politique économique. Il a rappelé les trois urgences pour les retraités :

- revaloriser immédiatement les pensions à hauteur de 5 % et leur indexation sur l'évolution moyenne des salaires, sans être inférieure à l'inflation,
- octroyer les moyens financiers et humains nécessaires dans les EHPAD ou pour le maintien à domicile,
- rétablir un véritable service public de proximité accessible par tous !

Les débats ont été riches ! Les retraités de la Région n'entendent pas se laisser faire et défendront leurs droits. Cette journée s'est terminée autour d'un repas fraternel !



LES OUBLIÉS DE L'INDEMNITÉ INFLATION

On estime à des dizaines de milliers les « oubliés » de cette indemnité de 100 €. On y retrouve ceux dont les coordonnées bancaires n'étaient pas disponibles, certaines personnes employées à domicile, ou encore des demandeurs d'emploi radiés de Pôle Emploi. Depuis le 28 mars 2022, il est possible de déposer une réclamation sur le site :

<http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr>

Il faut une dizaine de jours pour qu'elle soit versée, alors n'hésitez pas à demander ce que l'on vous doit.



Bonnes Vacances !

La téléconsultation en cancérologie

Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre des téléconsultations a explosé en France. Pour l'Institut Curie, après une phase pilote, la téléconsultation se développe progressivement comme un mode de prise en charge alternatif en cancérologie.

LE PRINCIPE

Le médecin propose au patient une consultation à distance. Il la réalise ainsi que les échanges, par visioconférence, de façon sécurisée. Le patient peut être accompagné, ou non, par un autre professionnel de santé (infirmier, pharmacien...).

UN CADRE SOLIDE

Les téléconsultations sont remboursées comme une consultation «présentielle», si elles s'inscrivent dans le cadre du parcours de soins et que le patient a déjà vu le médecin, au moins une fois, dans les douze mois précédant le rendez-vous. Elles répondent aux obligations de protection des données personnelles de santé prévues par la réglementation.

LES USAGES EN CANCÉROLOGIE

Ils sont nombreux. La seule limite est la nécessité d'un examen clinique, quand l'état de santé du patient l'exige. Une consultation physique est organisée, au moindre doute, par le professionnel de santé. Parmi les téléconsultations largement déployées, citons :



- les consultations de suivi avec le cancérologue : il est même souvent plus réconfortant pour le patient d'être dans un cadre confortable et familial.

- pour les traitements en hôpital de jour : la pré-consultation, avant une chimiothérapie et le suivi du traitement par le cancérologue et les infirmiers.

- pour les traitements en hospitalisation : la consultation anesthésique préparatoire, à condition que les risques anesthésiques et opératoires soient faibles, ainsi que les consultations de surveillance

et de suivi post-opératoire, le suivi de la radiothérapie.

- les soins de support : il s'agit du suivi psychologique, de la lutte contre la douleur, de l'accompagnement diététique.

- pour les consultations d'oncogénétiques.

DES BÉNÉFICES POUR LE PATIENT

C'est moins de fatigue liée aux déplacements, moins de risques infectieux, y compris dans un contexte de crise sanitaire. Ce sont les atouts d'un cadre intime et familial, donc moins stressant, avec un relationnel parfois plus simple et direct. C'est aussi un accès aux soins plus facile, plus rapide dans certains territoires.

MAIS DES FREINS SONT ENCORE À LEVER

Ce sont les insuffisances de réseau internet dans certains territoires et la barrière du numérique pour certaines personnes.

« MON ESPACE SANTÉ »

L'application « Mon Espace Santé », développée par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, fait partie de ces choses qu'on nous impose, sans concertation aucune.

D'après ces autorités, il s'agit d'un carnet de santé numérique individuel, tenu à jour à vie et contenu dans un téléphone ou sur un ordinateur. Il devrait permettre à chacun :

- de stocker tous les documents (radios, prises de sang, échographies, ordonnances, etc.) et informations utiles pour son suivi médical ;
- les partager en toute sécurité avec ses professionnels de santé.

On peut s'interroger sur son utilité, compte tenu qu'existe déjà le « Dossier Médical Partagé » (DMP).

Par ailleurs, une fois de plus, on feint d'ignorer que tout le monde n'a pas accès, par manque de moyens, d'un réseau efficace ou, simplement, par refus de s'inféoder à des appareils, à l'application.

En outre, les informations stockées sont très sensibles et il convient que :

- le titulaire puisse y accéder facilement ;
- qu'il puisse choisir ce qu'il y met et en retire ;
- que personne d'autre que lui ne puisse y accéder sans son accord préalable.

C'est, EN PRINCIPE, ce qui est prévu mais on connaît trop ce qui se passe à chaque nouveauté de ce genre.

Afin que nous puissions recenser les problèmes et intervenir auprès des tutelles compétentes pour les faire cesser, n'hésitez pas à nous informer de tout dysfonctionnement rencontré dans ce domaine.

ORGANISATION DES SECOURS MÉDICAUX EN FRANCE

(suite de l'article de François Lefebvre paru dans L'info n°71)

La régulation médicale

Le médecin régulateur du SAMU est un médecin des hôpitaux, spécialisé en médecine d'urgence et/ou en anesthésie-réanimation. Il assure le traitement des appels d'urgence médicale 24h/24 et 365 jours par an. Au terme de l'interrogatoire du patient, de son entourage ou d'un témoin, il évalue la gravité de la situation, établit un diagnostic et prescrit la réponse la mieux adaptée.



L'éventail de réponses est varié :

- simple conseil ;
- orientation vers le médecin traitant, la maison médicale de garde ;
- envoi à domicile d'un médecin de la permanence des soins, de SOS Médecin... ;
- orientation vers un service hospitalier (urgences, service spécialisé) ;
- prescription, dans les cas où des gestes de premiers secours sont nécessaires, d'un véhicule adapté pour le transport sanitaire (ambulances, pompiers, associatifs) ;
- pour les cas les plus graves, envoi d'une équipe de réanimation hospitalière du SMUR (Service Mobile d'Urgence et Réanimation).

Au sein du SAMU, l'ARM prend acte de la décision du médecin régulateur qui est en contact permanent avec les hôpitaux de la région. Cela lui permet d'assurer le relais auprès du patient pour sa prise en charge, voire la continuité des soins.

La médecine d'urgence a énormément évolué, elle intervient dorénavant dans tous les cas.

Ces dernières années, le nombre annuel (2 500) de morts sur la route, en France, a fortement diminué. Même si ce chiffre est toujours important, il faut le mettre en perspective avec celui de morts subites de l'adulte, entre 40 000 et 60 000 chaque année, essentiellement dus à des problèmes cardio-vasculaires.

Pour cette pathologie chaque minute compte ! le taux de survie est de 3 %. Il pourrait passer à 30 % si les témoins d'un arrêt cardiaque avaient, systématiquement, le réflexe d'appeler le 15 et de pratiquer un massage cardiaque. Il faudrait également que les lieux publics soient mieux équipés en défibrillateurs. Quand le choc électrique est délivré sur place, les chances de survie sont multipliées par quinze.

Sur l'ensemble du territoire, on constate que, pour donner toutes ses chances à la victime en cas de problèmes graves, il faudrait qu'une véritable chaîne de secours et de soins se mette en place :

- un premier témoin capable de le faire réalise le début du massage cardiaque et alerte le 15 ;
- les secouristes (pompiers, ambulances, associations...) poursuivent les gestes de réanimation ;
- l'équipe médicale (SMUR) complète le dispositif en mettant en œuvre une réanimation médicale lourde.

Les bons réflexes à avoir, les bonnes pratiques et outils à mettre en place

- Apprendre les gestes de premiers secours, les enseigner le plus largement et le plus tôt possible à la population. Cette formation est à la portée de tous ;
- Installer des défibrillateurs automatiques en masse (en entreprise, au restaurant...) ;
- Connaître et appeler le 15 le plus rapidement possible.

Dans certains cas, lorsque des personnes sont témoins d'un accident ou d'un malaise, elles craignent de mal faire. Composer le 15 permet d'être guidé par des professionnels médicaux qui donnent des conseils sur les gestes à faire et à ne pas faire et, outre qu'ils rendent l'intervention efficace, protègent d'un éventuel recours judiciaire.

Les numéros d'urgence en France

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**

Aujourd'hui ce numéro fonctionne en France.

Samu : **15**

Police / Gendarmerie : **17**

Sapeurs-pompiers : **18**

Secours en mer : **196**

Urgence aéronautique : **19**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes
et malentendantes : **114**



Le 15⁽¹⁾ n'existe que depuis 1978. C'est un numéro gratuit, mais une partie de la population le confond avec le 115, numéro du Samu social (assistance aux sans abris) créé par Xavier Emmanuelli en 1993.

**Ces numéros doivent être connus de tous,
c'est une des conditions essentielles
pour sauver des vies.**

Par ailleurs, dès l'enfance, notamment au travers de l'éducation nationale, les gestes de 1^{er} secours devraient être enseignés pour être connus de tous.

⁽¹⁾ Ce numéro va disparaître. C'est le 112 numéro européen qui permettra de solliciter tous les secours.

COMPTEUR LINKY : ARNAQUE À LA MISE À JOUR

Encore et toujours, la vigilance s'impose !

Alors que le compteur de consommation électrique connecté Linky, déployé par le gestionnaire de réseau Enedis, quadrille nos villes et campagnes, de faux techniciens font du porte à porte et prétextent une mise à jour de l'appareil.

Ce subterfuge peut avoir deux objectifs.

Le premier, ces soi-disant employés sont des démarcheurs, le plus souvent des sous-traitants de fournisseurs d'énergie concurrents du vôtre. Ils cherchent à vous faire signer des documents, en réalité un nouveau contrat de gaz ou d'électricité et à récupérer le numéro de PDK (point de livraison) sur votre compteur ou sur votre facture.

Le second, des margoulin en profitent pour faire un repérage précis de votre logement en vue d'y faire un cambriolage ou, lors de leur pseudo intervention, de dérober des objets de valeur, en s'arrangeant pour que vous les laissiez opérer hors de votre vue.

Sachez que le compteur Linky est connecté ; si une mise à jour s'avère nécessaire, Enedis est en mesure de la réaliser à distance, sans intervention humaine. Idem, avec ce type de dispositif, pour les relevés automatiques de consommation.

Sachez également que ces escrocs opèrent de préférence au domicile des retraités, parfois moins au courant (c'est le cas de le dire) des possibilités de relève à distance offertes par les compteurs dits « intelligents » !

L'ÂGE NE REND PAS FORCÉMENT VIEUX⁽¹⁾

Notre société française est en pleine révolution démographique. L'INSEE a calculé qu'en 2060, un tiers des Français auront plus de 60 ans, soit une hausse de 80 % en un demi-siècle ⁽²⁾. Le vieillissement, lui est...inélucltable ! Ce qui l'est moins, ce sont ses conséquences.

J'ai pas



J'ai retraite

Pour les appréhender sereinement, il faut, notamment, franchir un obstacle souvent inconscient, celui du fatalisme : « vous oubliez des noms, des événements : c'est normal, vous êtes vieux ». Même réponse réflexe, lorsqu'un senior se fatigue lors d'une marche, souffle en montant un étage, se replie sur lui-même, sans goût pour aucune activité, souffre de douleurs articulaires. La famille, l'entourage et la personne âgée elle-même se résignent très facilement : il n'y a rien à faire, c'est l'âge. Non, répondent les chercheurs. On peut améliorer considérablement la vie des seniors, préserver leur autonomie. La gériatrie n'est plus un secteur délaissé de la recherche médicale. Avec l'augmentation de la durée de vie, il devient impératif de mieux protéger la santé des aînés. C'est ce à quoi l'on assiste.

Parmi les domaines à améliorer, sont cités :

- la chirurgie des plus âgés, même si les chirurgiens opèrent déjà de plus en plus de personnes âgées, même au-delà de 90 ans.
- l'identification des signes annonciateurs de la fragilité : celle-ci chez les personnes âgées augmente le risque de chute, une perte de l'indépendance fonctionnelle et conduit donc à des hospitalisations. Or, il n'y a pas encore de consensus sur les éléments qui permettent de reconnaître, suffisamment tôt, cet état de fragilité. D'où les études en cours, pour permettre des pronostics plus efficaces.

⁽¹⁾ Article extrait de la lettre des Amis de la Fondation de l'Avenir, datée de février 2022

⁽²⁾ Autre statistique éloquent : en 2018, on recensait 14 504 centenaires en France ; 26 000, en 2021 ; 200 000 sont prévus pour 2060.

MAIS OÙ SONT DONC PASSÉES LES GIBOULÉES DE MARS ?

Pour les agriculteurs et les consommateurs, mars est le mois de tous les dangers. Les arbres fruitiers, (cerisiers, abricotiers, pommiers) et autres plantes à fleurs apparentes qui ont la fâcheuse idée de fleurir avant leur survenue, peuvent subir, en plus, des gelées, plus ou moins rudes, qui détruisent le cœur des fleurs.

Ces phénomènes climatiques sont déterminants car ils exercent une influence sur les récoltes futures, ont un effet négatif sur la profusion de fruits et légumes sur les étals de nos marchés et supermarchés et, partant, sur notre pouvoir d'achat.

**C'EST QUAND LE SOLEIL ?
MÊME MOI J'EN AI MARRE !**



C'est quoi les giboulées ?

Les giboulées sont un phénomène météorologique qui a lieu à la fin de l'hiver, alors que l'atmosphère est instable. Selon Météo France, « ce sont de brèves averses qui sont souvent accompagnées de vent, au cours desquelles grêlons, flocons de neige, granules de glace ou encore neige fondante peuvent se mêler à la pluie ». Elles proviennent des nuages et apparaissent, le plus souvent, sur les façades maritimes. Il s'agit donc d'averses de pluie froide. Ce qui est étonnant c'est que, l'instant d'après, le soleil brille avec une intensité surprenante. C'est un phénomène atmosphérique extraordinaire, au sens littéral du terme. Elles prennent naissance au mois de mars d'où leur célèbre nom « giboulées de mars » et peuvent perdurer jusqu'au début de l'été. C'est le résultat d'une différence de température entre le sol et l'altitude.

Selon Météo France, « à la fin de l'hiver, l'air froid persiste en altitude alors que les basses couches de l'atmosphère se réchauffent progressivement. Lorsque l'écart de température entre ces deux couches est suffisamment important, de puissants courants ascendants forment des nuages instables qui donneront ensuite des giboulées ».

Ce phénomène est donc dû à l'instabilité de l'atmosphère.

Comment se forment-elles ?

Les giboulées sont générées par des cumulus⁽¹⁾ instables et très développés verticalement, de type congestus⁽²⁾ et cumulonimbus⁽³⁾. D'autres, plus petits, en cours de développement, sont également présents dans le ciel. On peut les observer lors des accalmies, entre les averses. Ce sont eux qui renforcent l'impression chaotique et incertaine de ce type de temps.

Météo France explique que : « Les averses, et, plus particulièrement, les giboulées, se manifestent par une variation rapide et brutale de l'intensité et de la nature des précipitations. Les nuages qui en sont responsables sont le siège de puissants courants ascendants qui favorisent le grossissement des cristaux de glace et permettent le développement du grésil ou de grêle. L'air étant très froid en altitude, lorsque les précipitations se déclenchent, la température chute brutalement au niveau du sol. Si cette baisse est suffisamment importante, la neige peut même remplacer la pluie ».

Où, plus précisément, subit-on, en France des giboulées ?

Toujours selon Météo France, forcément référence en la matière : « Les façades maritimes (la Manche, l'Atlantique et la Corse) sont les plus exposées. Les régions situées au nord de la Loire et, plus particulièrement le Nord-Ouest, sont également très touchées. Le Massif central et les Alpes connaissent aussi un certain nombre de jours de grêle. En revanche, le Sud et les régions méditerranéennes sont très rarement affectées ».

Cela étant, cette année 2022, certains météorologues, à l'instar de Cyrille Duchesne, se posent la question de savoir où sont passées les giboulées de mars ? « Ce mois de mars a été calme et sec sur la plus grande partie du pays avec prédominance de conditions anticycloniques. Les perturbations océaniques sont restées bien rares, apportant peu de précipitations. Seules les régions proches des Pyrénées et du golfe du Lion, sous l'influence d'un flux de sud-est humide, ont été bien arrosées. Dans ce contexte météo particulier, avec un flux dominant orienté au sud-est, on n'a pas vu la moindre giboulée. Par contre, du sable venu du Sahara a, en milieu de mois, recouvert nos carrosseries de voitures. »

Si, cet hiver, on n'a vu que rarement la neige recouvrir la plaine, il faut constater que les giboulées sont, elles aussi, restées aux abonnés absentes en mars 2022.

PHÉNOMÈNE ÉPISODIQUE OU PÉRENNE ? RENDEZ-VOUS EN MARS 2023 POUR AVOIR LA RÉPONSE.

⁽¹⁾ le cumulus est un gros nuage arrondi présentant des parties éclairées.

⁽²⁾ le cumulus congestus est bourgeonnant, généralement bien découpé avec, souvent, une extension verticale importante. Il est généralement à l'origine des chutes de grêles.

⁽³⁾ le cumulonimbus est un nuage épais, à la base gris sombre.

HOMMAGE À GÉRARD LESCURE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 66 ans, de notre camarade et ami Gérard Lescure, dit « Gégé », militant FO de la section du 47.

Avec Gégé, c'est une belle personne, un militant authentique, fraternel et convaincu qui nous quitte. Son charisme et son engagement étaient appréciés de toutes et tous.

Engagé dans le combat syndical pour la défense des droits des personnels, il l'était aussi au niveau associatif. Gérard fut également, pendant 11 années, membre du Comité de section de la MG 47.

Avec l'éloquence d'un poète, il aimait manier le verbe, jongler avec les mots, juste pour le plaisir. Gégé était un homme de courage, plein d'humanité et de sagesse. Il s'est battu jusqu'au bout contre sa maladie, avec sa dignité, sans perdre son optimisme. Il sera toujours présent dans les pensées et dans le cœur de ceux qui l'ont côtoyé.

Merci à toi, Gérard, pour ta gentillesse et ta combativité. Tu es et resteras un exemple pour tous.



HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- ✠ Mme Angèle BERIO (Alpes-Maritimes)
- ✠ M Serge CLAISSE (Ardennes)
- ✠ Mme Jeanine CHARRIA (Ariège)
- ✠ M Gustave BEDES (Aude)
- ✠ M Dominique Riquet (Dordogne)
- ✠ M Alain IZQUIERDO (Gard)
- ✠ M Guy MARTELO (Haute-Garonne)
- ✠ M Michel GOYENECHE (Gironde)
- ✠ M Roger LANDRY (Indre-et-Loire)
- ✠ M Pierre DENIS (Loir-et-Cher)
- ✠ Mme Marie Martine LIBAULT (Loire-Atlantique)
- ✠ Mme Marie Irène DORADO (Loiret)

- ✠ M Christian COULLET (Marne)
- ✠ M Claude MAGNIER (Meurthe-et-Moselle)
- ✠ M Marc FLORENT, membre de la commission régionale des retraités (Nord)
- ✠ M Pierre BERCHE (Puy-de-Dôme)
- ✠ Mme Anna ARRAMENDY (Pyrénées-Atlantiques)
- ✠ M Pierre DORIAN (Var)
- ✠ Mme Sylvianne AIGLON (Vaucluse)
- ✠ M Michel DOMERGUE (Vaucluse)
- ✠ Mme Elisabeth JEAN (Vienne)
- ✠ M Albert ROBERT (Réunion)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES
CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.

RÉFORME DES RETRAITES POUR FO, C'EST TOUJOURS NON !

Les retraités FO Com s'inscrivent pleinement dans la déclaration du CCN des 30 & 31 mars 2022 (adoptée à l'unanimité) dont vous trouverez, ci-dessous, un extrait les concernant plus particulièrement.



« Le CCN réaffirme la détermination de la Confédération FO à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation). À ce sujet, le CCN réaffirme la revendication de l'abrogation du coefficient dit de solidarité qui instaure un malus sur la pension liquidée à l'âge du taux plein, introduit dans l'AGIRC ARRCO par les signataires⁽¹⁾ de l'accord de 2015. La confédération réaffirme que la défense des retraites, comme de la sécurité sociale plus largement, exige une politique économique favorisant le droit à un emploi pérenne, à temps plein, de qualité et justement rémunéré, pour les jeunes dès l'entrée dans la vie active et pour les seniors jusqu'au départ en retraite. »

⁽¹⁾ La CFDT